

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'attaché principal
(au titre de l'ancienneté)
- Année 2024 -**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Sont inscrites sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade d'attaché principal :

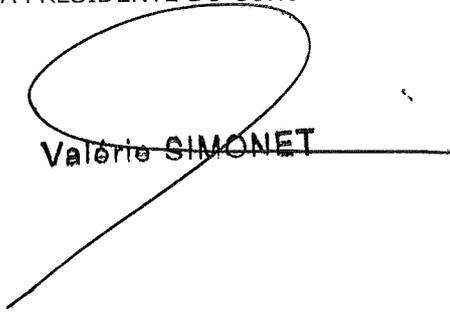
- 1 - BALAGE Mireille**
- 2 - MARMIER-GIRAUD Nathalie**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL




Valérie SIMONET

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'attaché principal
(examen)
- Année 2024 -**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

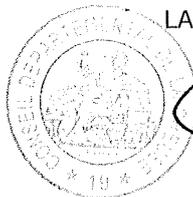
Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement, au titre de l'examen, pour l'accès au grade d'attaché principal :

1 - VERNIER Arnaud

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2024-2688

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

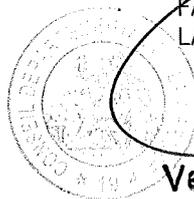
Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'**assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle** :

- 1 - LANDES Marine**
- 2 - FRANCHET Amel**
- 3 - BOIREAU Emma**
- 4 - LUCANTIS Vincent**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	5	1	6
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	1	4

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2024-2689

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle** :

1 - BOURGEOIS Jessica

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2024-2693

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
de rédacteur principal 2ème classe
(au titre de l'ancienneté)**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

Vu l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

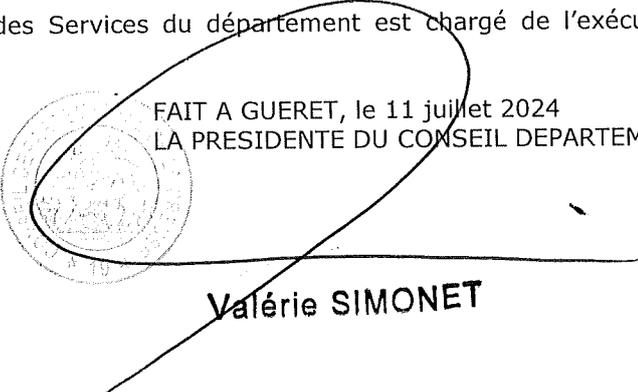
Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade de **rédacteur principal 2ème classe** :

1 - BRUNAUD Marion

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	12	0	12
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL


Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2024-2694

CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'animateur principal de 1ère classe**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux en soins généraux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

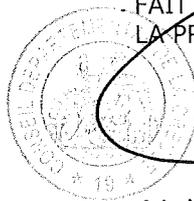
Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'animateur principal de 1ère classe** :

1 – COSTA Julie

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2024-2695

**CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET
DES BIBLIOTHEQUES**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'assistant de conservation principal de 1ère classe**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

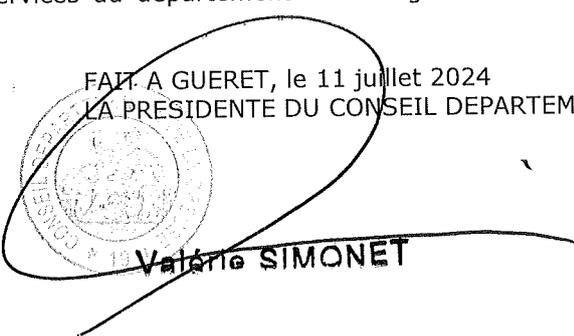
Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'assistant de conservation principal de 1ère classe** :

1 - FAMIN Stéphanie

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL


Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2024-2696

**CADRE D'EMPLOIS DES MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX
TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
De moniteur-éducateur et intervenant familial principal**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-490 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de **moniteur-éducateur et intervenant familial principal** :

1 – DA ROCHA Sandrine

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
de technicien principal 2^{ème} classe
(au titre de l'ancienneté)**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

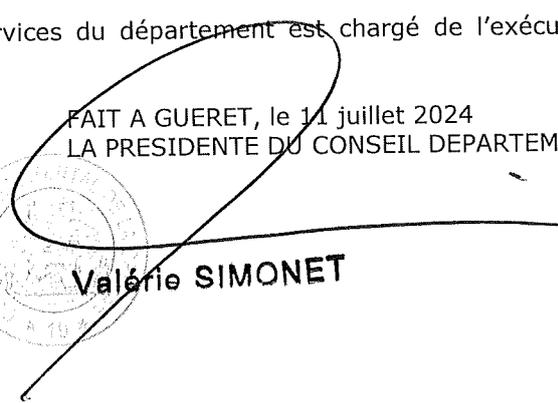
Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade de technicien principal 2^{ème} classe :

- 1 - COTTAZ Gilles**
- 2 - DESMICHEL Jean-François**
- 3 - ROBY Alain**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	7	9
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	3	3

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL


Valérie SIMONET

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
de technicien principal 2^{ème} classe
(au titre de l'examen)**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

ARRETE

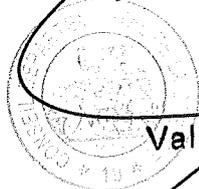
Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement, au titre de l'examen, pour l'accès au grade **de technicien principal 2^{ème} classe** :

1 - LUTRAT FLAVIEN

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2024-2701

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'adjoint administratif principal 1ère classe**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint administratif principal 1ère classe** :

- 1 - **GOUSSAUD Marie-Claude**
- 2 - **LEROY Cécile**
- 3 - **AGEORGES Aurélien**
- 4 - **VERGUET Nathalie**
- 5 - **DELCUZE Karine**
- 6 - **MOREL Clarisse**
- 7 - **GAUMET Sandrine**
- 8 - **LAURENT Maëlle**
- 9 - **MATAELE Myriam**
- 10 - **GREUIL Pascale**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	15	1	16
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	9	1	10

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2024-2702

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

ARRETE

Article 1 : Sont inscrites sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe** :

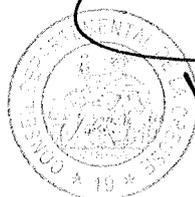
1 – MIRANDE Sylviane

2 – AUMARECHAL Catherine (au 1/08/24)

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2007-913 du 15 mai 2007, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe des établissements d'enseignement :

1 - SIMONET Francis

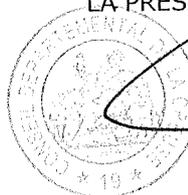
2 - DELCUZE Karine

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'agent de maîtrise principal**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

ARRETE

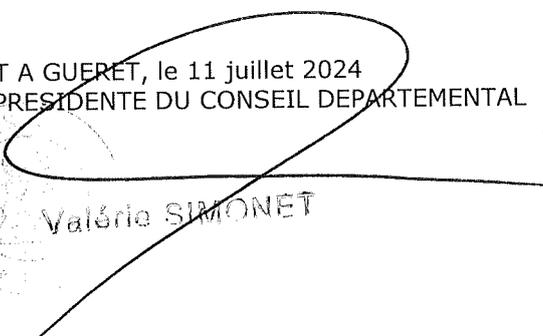
Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'agent de maîtrise principal** :

- 1 - JUMAU Philippe**
- 2 - CHARBONNIER Laurent**
- 3 - LARBANEIX Stéphane**
- 4 - GROS Sébastien**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	6	6
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	4	4

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL


Valérie SIMONET

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

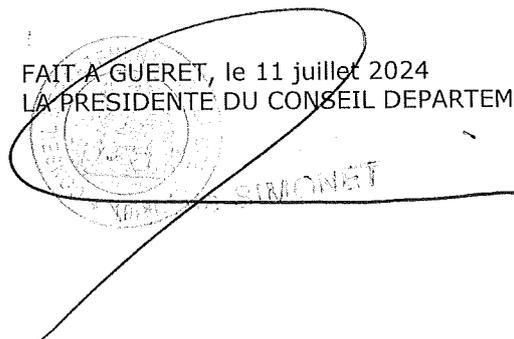
Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe** :

- 1 – AUGONNET Evelyne
- 2 – VIEILLERIBIERE Cédric
- 3 – MONDON Bastien
- 4 – LASMIER Alexandre
- 5 – NAVARRE Frédéric
- 6 – GRAZEILLES Christophe
- 7 – VELLEINE Thierry
- 8 – SIGONNAUD Stéphane
- 9 – YAHIA Elhassane
- 10 – THOMAS Brigitte
- 11 – FONTY Eric
- 12 – ROUCHON Régis
- 13 – GUENE Christine
- 14 – PICAUD Marie-Thérèse
- 15 – PHILIPPON Aurore
- 16 – LARIGAUDERIE Sylvie
- 17 – FELICE Mario

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	10	19	29
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	6	11	17

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Signature and official stamp of the President of the Departmental Council of Creuse, with the name SIMONET visible on the stamp.

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
(au titre de l'ancienneté)**

- Année 2024 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

- 1 – **PICAUD Sylvie**
- 2 – **CHAMBAS Jean-Paul**
- 3 – **NAPOLEON Kévin**
- 4 – **COUCAUD Bruno**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	4	6
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	3	4

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

